



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

Était absente :

- Mme Anne SAOUTER

17 - PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Madame la Maire explique que depuis le 1er janvier 2021, le Rapport Social Unique (RSU) remplace le bilan social. Il est désormais établi chaque année. Le RSU est une enquête statistique permettant de connaître l'état de l'emploi territorial et de suivre son évolution. Le RSU est un outil générateur de dialogue social.

Il permet notamment de :

- Réaliser un état des lieux des données RH afin de mieux connaître notre collectivité, ses spécificités (absentéisme, formation, mouvement de personnel...), mesurer l'évolution des données sur plusieurs années.

- Construire une stratégie RH en anticipant les besoins (départ en retraite, évolution des métiers, besoins en formation...), mettre en place une GPEEC, décider des grandes orientations RH et des priorités à traiter dans le cadre des contraintes budgétaires.
- Communiquer avec l'ensemble des acteurs de la collectivité en adaptant les méthodes et process de travail, construire des outils d'aide à la décision pour les élus, communiquer et travailler avec les différents services.
- Edicter les futures lignes directrices de gestion afin de définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- Animer le dialogue social.

Le Rapport Social Unique 2024 est présenté à l'assemblée pour information et pour observations éventuelles.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2024 présenté au Comité Social Territorial du 19 juin 2026.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 2/06/2026



La Maire,

Marie-Lyse BISTUÉ

